

Dès 15 ans, un élève peut quitter l'école

■ Le ministre Jeholet (MR) veut baisser l'âge de l'obligation scolaire à 16 ans. Débat.

Des propos de campagne." Chez beaucoup, dans le monde de l'enseignement, la dernière sortie du ministre wallon de l'Emploi Pierre-Yves Jeholet (MR) provoque un mélange de scepticisme et d'intérêt pour le débat qu'elle suscite.

Dans "L'Echo" de ce mercredi, le ministre libéral avançait l'idée de "réduire l'obligation scolaire à 16 ans".

"Pourquoi maintenir dans un système jusqu'à 18 ans des jeunes qui ont peut-être envie de se former à un métier mais pas dans un dispositif scolaire, argumentait-il; pour toute une série de publics, c'est dans l'entreprise qu'on arrivera à les former." Cette déclaration, ajoutait-il, il la fait au vu du nombre "de personnes qui quittent le dispositif scolaire traditionnel, sans diplôme, avec peu de qualification et peu de prérequis".

Un accès au monde professionnel

Si certains qualifient ces propos de propos de campagne, c'est surtout parce qu'il est déjà possible de quitter l'école à 15 ans.

En réalité, l'école est bien obligatoire jusqu'à l'âge de 18 ans, c'est même le fédéral qui fixe cette loi; mais elle ne l'est à temps plein que jusqu'à l'âge de 15 ans. Dès cet âge-là, il existe différentes possibilités pour les élèves de se former dans un système d'enseignement ou de formation en alternance et cela, qu'ils aient ou non réussi les premières années du secondaire (cette voie est donc possible pour les élèves en décrochage). Concrètement donc, les élèves peuvent combiner la formation générale et la pratique professionnelle.

Un manque de place

Aujourd'hui d'ailleurs, si l'on rassemble tous les opérateurs de l'alternance (l'Ifapme en Wallonie, le SFPME à Bruxelles, et le Cefa du côté de la Communauté française), on dénombre 11 512 jeunes qui sont sous contrat d'alternance en entreprise.

"Ce système de l'alternance, les acteurs du Pacte et la ministre de l'Éducation Marie-Martine Schyns entendent l'optimiser. La ministre avait même sollicité un rendez-vous de travail sur la question le 29 octobre dernier avec le ministre Jeholet. Sans réponse, la ministre avait relancé la demande par courrier officiel daté du 11 janvier 2018. Le cabinet du ministre Jeholet a laissé cette demande sans réponse jusqu'au 20 avril", insiste-t-on du côté du cabinet Schyns pour mieux faire comprendre les antécédents du dossier.

"Actuellement, précise encore le cabinet de la ministre CDH, nous avons surtout un problème au niveau des places en entreprise: 2 870 élèves n'ont pas de stage en entreprise, faute de places suffisantes. Le vrai débat se situe donc à ce niveau-là. Il faut convaincre et informer les entreprises du bien-fondé de l'alternance."

Une vision de l'école jugée utilitariste

Si le débat n'a pas été balayé d'un revers de la main malgré cette possibilité déjà existante de quitter l'école à 15 ans, c'est qu'il porte en lui une vision spécifique de l'enseignement.

Administrateur-délégué du Cpeons, le réseau des communes et provinces, Roberto Galluccio regrette les propos de Pierre-Yves Jeholet. "Son projet me semble utilitariste, et il risque de condamner dès 16 ans un jeune dans une seule et même voie. Si ce travers peut exister dans l'enseignement en alternance, il me semble que ce système a cependant trouvé un bon équilibre entre l'enseignement théorique et l'enseignement pratique. Il offre au jeune la possibilité de faire fructifier ses talents, tout en lui permettant de garder devant lui plusieurs

portes ouvertes grâce à une formation générale. A ce titre, l'école garde un rôle émancipateur."

Ce point de vue, et cette critique d'une vision qualifiée d'utilitariste de l'enseignement, sont partagés du côté du CDH.

Vers la régionalisation ?

Toujours dans le même entretien, le ministre Jeholet se disait par ailleurs *"de plus en plus convaincu qu'il faut régionaliser l'enseignement. Commençons par l'enseignement technique et professionnel"*.

"Le CDH reste opposé à cette régionalisation, rappelle le cabinet de la ministre Schyns. De plus, sachant que nous avons un contrat d'alternance commun avec l'Ifapme et le SFPME, ainsi qu'un OIP pour piloter ce contrat, que les collaborations se multiplient et que les Cefa et Ifapme se répartissent sur le territoire wallon pour offrir la meilleure offre d'alternance possible, cette régionalisation n'a pas de sens."

Une chose est certaine, l'enseignement, et sa possible régionalisation, seront au cœur de la campagne qui s'annonce.

BdO

11 512

Elèves

En Communauté française, l'enseignement en alternance dans une entreprise rassemble déjà 11 512 jeunes.